

Tchad

2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, le Tchad a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le président a promulgué un nouveau Code pénal en mai 2017 qui aligne les interdictions pénales relatives à la traite des enfants sur les normes internationales. Toutefois, au Tchad, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment le travail forcé dans la garde du bétail et les services domestiques. Le cadre juridique du pays ne prévoit pas de peines pénales pour l'usage d'enfants dans des activités illicites, et les mesures d'austérité imposées en 2016 continuent de limiter le financement public consacré à la lutte contre le travail des enfants. Le ministère de la Justice a dissous le Comité interministériel sur la traite des personnes et le gouvernement n'a pas de politiques actives en place pour différents domaines pertinents du travail des enfants, comme l'exploitation sexuelle commerciale et le travail forcé dans le cadre des services domestiques et la garde du bétail.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Tchad, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que la législation interdise expressément l'utilisation, l'offre ou l'obtention d'enfants à des fins illicites.	2011 – 2017
Application	Veiller à ce que les organismes de répression aient assez de ressources pour remplir leur mission et que leur rôle soit compris par le public.	2016 – 2017
	Renforcer l'inspection du travail en autorisant les inspecteurs à imposer des sanctions, en s'assurant qu'ils aient l'autorisation d'effectuer des inspections inopinées et en leur fournissant assez de ressources pour mener des inspections dans le secteur formel et le secteur informel et pour poursuivre les contrevenants.	2014 – 2017
	Institutionnaliser la formation des inspecteurs du travail et des enquêteurs judiciaires, notamment au début de leur emploi, et veiller à ce qu'ils bénéficient de cours périodiques de perfectionnement et d'une formation au sujet des nouvelles lois relatives au travail des enfants.	2014 – 2017
	Glaner de manière systématique des données sur les efforts des services de répression et publier des informations sur le budget de l'Inspection du travail, le nombre et le type d'inspections effectuées, si des infractions ont été constatées, des sanctions imposées et des amendes perçues, ainsi que le nombre d'enquêtes judiciaires effectuées, d'infractions constatées, de poursuites lancées et de condamnations obtenues.	2014 – 2017
	Augmenter considérablement le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2012 – 2017
	Veiller à ce que les sanctions soient assez sévères pour dissuader les contrevenants et qu'elles soient appliquées conformément à la législation.	2015 – 2017
Coordination	Veiller à ce que les comités de coordination reçoivent des ressources adéquates pour se réunir et s'acquitter de leurs responsabilités de coordination et de réponse aux questions portant sur le travail des enfants.	2014 – 2017

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Politiques gouvernementales	Adopter une politique pour lutter contre toutes les pires formes de travail des enfants pertinentes au Tchad, y compris l'exploitation sexuelle commerciale et le travail forcé dans le cadre des services domestiques et de la garde du bétail.	2009 – 2017
Programmes sociaux	Veiller à l'accès à l'éducation pour tous les enfants en éliminant les frais liés à la scolarité, s'assurer que les écoles constituent des espaces sécurisés, prendre des mesures supplémentaires pour fournir un acte de naissance à chaque enfant et augmenter le nombre d'écoles, des salles de classe et d'enseignants dans l'ensemble du pays, y compris pour les enfants vivant dans des camps de réfugiés.	2014 – 2017
	Veiller à ce que les programmes existants reçoivent des fonds adéquats et qu'ils soient capables de soutenir les victimes du travail des enfants.	2016 – 2017
	Établir ou développer des programmes fournissant des services aux enfants impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment l'usage du travail forcé des enfants dans la garde du bétail, les services domestiques et l'exploitation sexuelle commerciale.	2009 – 2017